

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2015

COMPTE RENDU

PRESENTS : BARTHES Bruno, MONTAGNE Stéphane, MASSE Michel, LEGIER Joséphine, BERNARD Peggy, JULVE Jean-Luc, LECOMTE Corinne, LADURELLE Krystel, FONQUERLE Isabel, PAGAN Pierre, RAMI Martine, PLANO Delphine, HERAIL Bernard, FONQUERLE Isabel.

ABSTENTS EXCUSES : BARTHE Eric, DELMAR Michel.

PROCURATIONS : BARTHE Eric à HERAIL Bernard
DELMAR Michel à MONTAGNE Stéphane

Mme LECOMTE Corinne a été nommée secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 mars 2015

Vote à l'unanimité des membres présents.

N°2015-008 Objet : Adoption du Compte Administratif 2014 Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31 ; L2341-1 ; L 2343-2 ; R 2342-1 et suivants, Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014.

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le compte administratif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
	Avec RAR		
Dépenses	560 615,61 €	1 089 361,25 €	1 649 976,86 €
Recettes	522 646,16 €	1 234 044,09 €	1 756 690,25 €
Excédent /Déficit	- 37 969,45€	+ 144 682,84 €	+ 106 713,39 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Mr PAGAN Pierre, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 votes pour),

- Adopte le compte administratif 2014.

N°2015-009 Objet : Adoption du compte de gestion 2014 Budget Principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

Considérant la similitude de valeur entre les écritures des comptes administratifs et des comptes de gestion.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice pour la commune.

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2014.

N°2015-010 Objet : Adoption du Compte administratif 2014 Budget Eau et Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31 ; L2341-1 ; L 2343-2 ; R 2342-1 et suivants, Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014.

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le compte administratif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Dépenses	140 430,88 €	342 158,39 €
Recettes	279 227,33 €	358 495,67 €
Excédent /Déficit	+138 796,45€	+16 337,28 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur PAGAN Pierre, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 votes pour),

- Adopte le compte administratif 2014 du budget Eau et Assainissement.

N°2015-011 Objet : Adoption du compte de gestion 2014 Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

Considérant la similitude de valeur entre les écritures des comptes administratifs et des comptes de gestion.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice pour le budget Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget de l'Eau et Assainissement.

N°2015-012 Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2014 Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2014 fait apparaître le résultat suivant :

- Section d'exploitation : + 16 337,28 €
- Section d'investissement : + 138 796,45 €

Il est proposé donc au Conseil Municipal de reporter le résultat de la section d'exploitation de la manière suivante :

- 002 Résultat d'exploitation reporté : + 16 337,28 €

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire, après débat et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'affectation mentionnée comme ci-dessus.

Séance levée à 19H15